

Publikation

ÉLECTIONS SOCIALES 2019

La loi du 7 mai 2018 vise à reporter les prochaines élections pour la Chambre des salariés et pour les délégués du personnel, qui auraient dû avoir lieu au mois de novembre 2018, à une date qui sera fixée par voie de règlement grand-ducal entre le 1er février et le 31 mars 2019.

Il est prévu de maintenir dans le futur cette période de l'année pour procéder au renouvellement des mandats et de prolonger les mandats actuels jusqu'à l'entrée en fonction des nouveaux élus suite aux élections sociales de février/mars 2019.

Le texte intégral est disponible [ici](#).